
**FEDERATION DES MEUNIER SUISES (FMS)
DACHVERBAND SCHWEIZERISCHER MÜLLER (DSM)
FEDERAZIONE MUGNAI SVIZZERI (FMS)**

RAPPORT ANNUEL 2006 / 2007

1^{er} juillet 2006 – 30 juin 2007

11^e exercice

COMPTE RENDU DE GESTION

TABLE DE MATIÈRES

	Page
I. Externe	3
A. Suisse	3
1. Cultures céréalières	3
2. Politique économique / Politique agricole	4
2.1. Politique agricole 2011	4
2.2. OMC	6
2.3. Accord de libre-échange avec l'Union Européenne	7
3. Libéralisation du marché / contingent tarifaire n°27 pour les céréales panifiables	8
4. Législation sur les denrées alimentaires	8
B. Marché mondial	10
1. En général	10
2. En Europe	11
II. Interne	12
1. Activités du secrétariat	12
2. Effectif des Membres	17
3. Cotisations	17
4. Assemblée des délégués	17
5. Comité	18
6. Organe de révision	18
7. Secrétariat	18
8. Commissions internes au 30 juin 2007	19
9. Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales, des organisations privées ou publiques et d'autres organes	19
10. Affiliation de la FMS à d'autres organisations	22
11. Liste des Membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2007	22

I. EXTERNE

A. Suisse

1. Cultures céréalières

Tout comme l'année dernière, pour la récolte 2007, force est de constater que la superficie cultivée en céréales panifiables connaît un nouveau recul estimé à 78'900 hectares (contre 80'311 hectares en 2006). Certes, la tendance est toujours à la baisse, mais il convient de noter que la superficie de production a moins régressé que l'année dernière, où elle était passée de 88'039 hectares en 2005 à 80'311 hectares en 2006. L'évolution en baisse de la superficie cultivée qui dure désormais depuis l'année 1997 n'a dès lors pas pu être inversée mais pour le moins ralentie.

En revanche, dans le secteur des céréales fourragères, depuis quelques années on constate une augmentation constante de la surface cultivée qui est passée de 69'590 hectares en 2003 à 84'118 hectares en 2006. Pour ce qui est de la récolte 2007, la tendance semble s'être inversée puisque le secteur des céréales fourragères enregistre également une diminution au niveau des emblavements qui, selon les estimations, passeraient de 84'118 hectares en 2006 à 82'100 hectares en 2007. Alors que la superficie globale dédiée aux céréales avait progressé de 156'009 hectares à 167'689 hectares entre 2003 et 2005, elle est retombée à 164'429 hectares en 2006 et, en 2007, on enregistre une nouvelle régression à 161'000 hectares. Au vu de cette diminution tendancielle des emblavements en céréales panifiables et étant données les conditions climatiques très difficiles que nous avons connues au printemps et en été, la récolte totale de céréales panifiables pour l'année 2007 s'élève à 302'000 tonnes, un volume nettement inférieur aux quantités récoltées ces dernières années. Afin d'éviter tout problème d'approvisionnement en céréales panifiables, des mesures correctives s'imposent. De ce fait, la Fédération soutient la demande de swiss granum qui souhaiterait que le contingent d'importation 2007 soit augmenté de 10'000 tonnes et que le contingent 2008 soit directement libéré à partir du 1^{er} janvier 2008 – sans attribution trimestrielle des parts de contingent.

En ce qui concerne les critères qualitatifs de la récolte de blé 2007, de premiers tests ont donné les résultats suivants : dans l'ensemble, les teneurs en protéines se situent dans la moyenne des valeurs enregistrées les trois dernières années ($\pm 0,8\%$). En comparant les teneurs en protéines enregistrées pour la récolte 2007 à celles de 2003 – qui était une année exceptionnelle à ce titre – on constate toutefois une diminution d'environ 1 à 2%. Par contre, pour les teneurs en gluten, il s'est avéré impossible de maintenir le niveau des années précédentes et les valeurs enregistrées cette année sont globalement en retrait de -0,5 à -3,5% par rapport à la moyenne de l'année dernière. Les indices de gonflement sont quant à eux supérieurs aux valeurs des trois dernières années. Les écarts sont souvent compris entre +1 et +6 unités, voire légèrement plus élevés selon la variété. Tant pour le taux d'hydratation que pour les surfaces d'extensogramme, les valeurs relevées sont com-

parables à celles de l'année dernière. En revanche, la récolte 2007 se caractérise par de faibles temps de chute qui sont nettement inférieurs à ceux des quatre dernières années (selon la variété -50 à -200 s). Les valeurs moyennes des lots propres à la panification sont comprises entre 260 et 300 s et les valeurs au test de l'amylogramme étaient également inférieures à celles des trois dernières années.

Compte tenu des valeurs au test de l'amylogramme et des viscosités maximales, la récolte 2007 se caractérise par une activité enzymatique élevée. Par ailleurs, il importe de souligner que la structure du gluten est plus extensible que les années précédentes. Globalement, la qualité du gluten pour la récolte 2007 peut être jugée satisfaisante.

2. Politique économique / Politique agricole

Au cours de l'année sous rapport, l'économie agricole suisse a fait l'objet de discussions politiques à trois niveaux. Au plan national, les Chambres fédérales se sont penchées sur le projet concernant la Politique agricole 2011. Sur la scène internationale, il était surtout question de la poursuite des négociations de l'OMC et des rencontres ministérielles dans le cadre de la ronde de Doha. Par ailleurs, le Conseil fédéral a décidé d'examiner avec l'Union Européenne les effets éventuels d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire et a demandé simultanément au DFE d'engager des entretiens exploratoires avec l'Union Européenne.

Les négociations au niveau de l'OMC et un éventuel accord de libre-échange avec l'UE s'articulent autour des mêmes axes principaux, à savoir l'ouverture des marchés et le démantèlement voire la réduction drastique des droits à l'importation. Cette évolution comportera d'importants changements non seulement pour l'agriculture suisse, mais également pour les entreprises nationales du premier et du deuxième échelon de transformation. Compte tenu de cette situation, il est très important que l'industrie suisse de transformation se prépare dès maintenant aux changements qui se dessinent pour - au moment de l'ouverture des marchés - bénéficier d'une bonne situation de départ et d'une meilleure compétitivité par rapport aux concurrents sur le marché européen et mondial.

2.1. Politique agricole 2011

Le projet relatif à la Politique agricole 2011 vise à préparer l'agriculture suisse aux adaptations annoncées ci-dessus. La PA 2011 repose sur les étapes de réforme entreprises jusqu'ici (PA 2003 / PA 2007) et les poursuit. Dans le cadre des discussions sur la PA 2011, la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fiat) a pris clairement position pour le maintien d'une agriculture compétitive, performante et productive. L'industrie de transformation suisse aspire à ce que l'agriculture lui fournisse des matières premières de bonne

qualité à des conditions compétitives. Compte tenu de la situation de départ en termes de politique économique extérieure (OMC, ronde de Doha, accord de libre-échange) et de la rude concurrence au sein du pays en termes de prix, il va sans dire qu'il y a nécessité d'agir au niveau de la politique agricole suisse. L'industrie suisse des denrées alimentaires a pu accepter, sur le principe, les cinq axes principaux autour desquels s'articule le projet. La réforme de la politique agricole doit surtout permettre de poursuivre le processus de réforme et l'évolution structurelle au sein de l'agriculture, de réduire le handicap pour l'industrie de transformation qui est lié aux prix désavantageux des matières premières et de rapprocher progressivement les prix des matières premières agricoles pratiqués en Suisse à ceux de l'UE. Le Conseil des Etats, en sa qualité de premier conseil, a commencé les débats sur le projet relatif à la Politique agricole 2011 lors de sa session de décembre 2006. Le Conseil national ayant commencé lui aussi à examiner ce dossier lors sa session de printemps, les débats ont pu être clôturés lors de la session d'été pour passer à l'adoption de la nouvelle Loi sur l'agriculture. Contrairement à la proposition du Conseil fédéral, le Parlement s'est prononcé contre l'introduction d'un système de mise aux enchères pour l'importation de pommes de terre. L'industrie suisse des denrées alimentaires s'est donc investie avec succès en prenant fait et cause pour cette décision importante. L'introduction d'un système de mise aux enchères pour les CTP pommes de terre aurait eu un effet préjudiciable, puisque le message prévoyait d'étendre le système de mise aux enchères à d'autres produits dans le cadre d'une ordonnance. On ne pouvait et on ne peut toujours pas accepter que la différence entre les prix à l'étranger et les prix indigènes via les recettes dégagées par les ventes aux enchères soit versée dans la caisse fédérale.

Par ailleurs, le Parlement a décidé, contrairement à la proposition du Conseil fédéral, d'augmenter l'enveloppe financière de CHF 150 millions; elle passe donc de CHF 13'499 millions à CHF 13'649 millions. Dans ce contexte, il est prévu d'augmenter les moyens affectés aux mesures visant à promouvoir la production et les ventes, mais de réduire les moyens prévus pour l'octroi de paiements directs. En ce qui concerne l'enveloppe financière pour les améliorations structurelles, les Chambres fédérales ont suivi la proposition du Conseil fédéral. En complément à la proposition du Conseil fédéral, le Parlement a décidé de la possibilité d'octroyer des crédits d'investissement également aux petites entreprises artisanales. Pour pouvoir bénéficier de ces crédits, les petites entreprises doivent transformer et commercialiser des produits à forte valeur ajoutée. Dans les autres domaines discutés, le Parlement a – à quelques rares exceptions près – également approuvé les propositions du Conseil fédéral.

Maintenant que les débats au sein des Chambres fédérales sont finalisés, il s'agit d'adapter les modalités d'exécution sur base des décisions prises. A cet effet, l'Office fédéral de l'agriculture a lancé une procédure de consultation en juin 2007 concernant un premier train d'ordonnances. L'industrie de transformation n'est que très faiblement concernée par ce premier train d'ordonnances. En revanche, le deuxième train d'ordonnances – qui sera sans doute mis en consultation début 2008 – comportera des éléments d'une importance capitale pour l'industrie suisse de transformation. Dans le cadre de cette consultation, la Fédération

mettra tout en œuvre – en collaboration avec la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial) – pour dûment représenter les intérêts de ses Membres.

2.2. OMC

Depuis le blocage des négociations au niveau de l'OMC en août 2006, le nouveau Président du Comité Agriculture de l'OMC, le Néozélandais Crawford Falkner, a présenté, fin avril, un document de discussion de 30 pages complété par la suite sur base de premières négociations en mai 2007. Dans ce document, il résume les différentes positions de négociations et formule des propositions de compromis pour les pièces motrices, à savoir «les subventions à l'exportation», «le soutien interne» et «l'accès au marché». La délégation suisse a fortement déploré le manque d'attention accordé aux considérations autres que d'ordre commercial, dites *Non Trade Concerns*, entre autres la protection des indications géographiques, qui – si tant est qu'elles aient été abordées – n'ont fait l'objet que de notes. Sur base du document de discussion dans sa forme actuelle, la Suisse devrait en principe pouvoir remplir les exigences prévues en termes de soutien aux produits indigènes ainsi que de subventions aux exportations (démantèlement complet d'ici fin 2013). En revanche, la réduction prévue des droits de douane de 50 % avec un plafonnement («capping») à 75 - 100 % conduirait à de massives pertes de recettes dans le secteur agricole suisse. Selon les estimations de l'OFAG, l'impact potentiel devrait se chiffrer entre CHF 1,5 et 2,5 milliards en fonction des décisions définitives. Dans le pire des scénarios, il faudra s'attendre à ce que l'agriculture indigène crée deux fois moins de valeur ajoutée brute. Il reste possible de prévoir un traitement de faveur pour les produits dits «sensibles», mais en contrepartie est demandée une augmentation des contingents tarifaires. De ce fait, ces produits ne conviennent pas vraiment comme moyen permettant d'atténuer la situation. La délégation suisse dirigée par l'Ambassadeur Monsieur Luzius Wasescha a également souligné que la situation était peu satisfaisante pour la Suisse du fait que les négociations se limitent exclusivement au volet agricole et que les pays en développement et émergents ne semblent aucunement enclin à faire des concessions pour ce qui est de l'amélioration de l'accès au marché pour les produits industriels.

Quant à l'évolution des choses, on peut s'attendre à une reprise des négociations multilatérales début septembre 2007 sur base des projets de modalités disponibles. Cependant, il n'y a toujours pas d'échéancier concret pour une clôture éventuelle du cycle de négociations. Compte tenu de la situation de départ plutôt compliquée et de l'opinion négative des diplomates et des participants aux négociations à Genève concernant un aboutissement éventuel, il semble plutôt peu probable aujourd'hui que les négociations soient clôturées prochainement.

2.3. Accord de libre-échange avec l'Union Européenne

Après que le Conseil fédéral ait, en juin 2006, chargé le DFE de mener des entretiens exploratoires avec l'Union Européenne et d'examiner de manière approfondie les conséquences économiques et financières d'un accord de libre-échange, un rapport intermédiaire sur les résultats provisoires et les effets possibles d'un tel accord de libre-échange a été publié par le Département fédéral de l'économie publique (DFE) et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Le rapport stipule clairement que la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agroalimentaire mettrait l'agriculture suisse devant des défis de taille. Le rapprochement du niveau des prix suisses à ceux de l'UE pour les produits agricoles entraînerait une perte de revenus dans l'agriculture. Selon ce rapport, il faudra même s'attendre – pour le moins durant une période d'adaptation – à une perte de revenus cumulés de plusieurs milliards de francs dans l'agriculture. Il ressort également de ce rapport qu'en cas de libre-échange avec l'UE, les prix à l'étalage pour les denrées alimentaires diminueraient d'au moins 25 % en Suisse. Il n'est pas exclu que la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'UE ait non seulement de lourdes répercussions sur le secteur agricole, mais également sur les secteurs situés en amont et en aval de l'agriculture en termes d'accès au marché et de pression concurrentielle.

Dans le cadre de la vaste consultation organisée à l'attention des milieux économiques intéressés, la Fédération Suisse des Industries Alimentaires ainsi que les différentes organisations professionnelles ont pris position concernant un éventuel accord de libre-échange. Un élément clé dans ce contexte concernait l'exigence selon laquelle l'introduction d'un éventuel accord de libre-échange avec l'UE devait impérativement aller de pair avec l'adoption de mesures d'accompagnement. Pour certains secteurs ou échelons de transformation fortement concernés, il faudra absolument exiger une ouverture progressive. De plus, il faut impérativement insister sur la nécessité de créer des conditions-cadre identiques à celles dans l'UE pour l'industrie de transformation suisse pour pouvoir faire face à la concurrence et de garantir le libre accès au marché des matières premières au niveau de prix européen. Ceci est déjà nécessaire en raison de la libéralisation décidée du trafic de perfectionnement passif à partir de 2012 et de la réduction graduelle des aides à l'exportation. Le trafic de perfectionnement passif concerne l'exportation temporaire de marchandises pour être ouvrées, transformées ou réparées. L'industrie suisse des denrées alimentaires doit, sur base du principe d'égalité, pouvoir compter sur des conditions locales équivalentes par rapport aux entreprises transformatrices correspondantes concurrentes dans l'Union Européenne. C'est dans ce contexte que la fial a clairement posé l'exigence de définir des mesures garantissant un équilibre avec la politique UE de soutien (aides à l'investissement et au financement).

Concernant les prochaines étapes, il s'agira de poursuivre les entretiens exploratoires sur les principaux éléments d'un accord de libre-échange avec l'UE au niveau du secteur agroalimentaire et d'examiner plus en détail les répercussions d'un tel projet sur le budget fédéral. Par ailleurs, le DFAE et le DFE ont été chargés d'élaborer, en collaboration avec le

Département fédéral des finances (DFF), un concept sur l'étendue, les modalités et le financement de mesures d'accompagnement en faveur des secteurs touchés. Etant donné les sondages encore à réaliser mais sans doute aussi dans la perspective des élections prochaines, le Conseil fédéral a décidé que le rapport sur les résultats de ces travaux devait être disponible d'ici fin de l'année pour qu'il puisse ensuite décider d'un mandat de négociation éventuel.

3. Libéralisation du marché / contingent tarifaire n°27 pour les céréales panifiables

En 2005, le système d'attribution du contingent tarifaire n°27 pour les céréales panifiables par voie d'enchères a été remplacé par la procédure dite «du fur et à mesure». Il ressort de la partie statistique de notre rapport que les importations de blé tendre (déclaré comme denrée alimentaire) ont baissées tant en 2004 avec 97'033 tonnes qu'en 2005 avec 77'031 tonnes. En 2006, cette tendance à la baisse s'est inversée et on a importé du blé tendre (déclaré comme denrée alimentaire) à raison de 102'591 tonnes, un niveau proche du volume d'importation relevé en 2003 (104'702 tonnes). En 2007, sur une quantité totale libérée de 55'000 tonnes (contingent tarifaire blé et méteil [sauf blé dur] à des fins d'utilisation en alimentation animale), 45'000 tonnes ont été importées jusqu'ici, le solde s'élevant donc à 10'000 tonnes.

En raison de la récolte 2007 de céréales panifiables déficitaire à hauteur d'environ 20 à 30% et compte tenu de la situation difficile que connaît toute l'Europe en termes d'approvisionnement, swiss granum – avec le soutien de la FMS – a soumis une demande au Département compétent pour que le contingent d'importation 2007 et 2008 soit temporairement augmenté de 30'000 tonnes par an. Cette mesure devrait permettre de surmonter la pénurie prévisible en termes d'approvisionnement en céréales panifiables.

4. Législation sur les denrées alimentaires

Au cours de l'exercice sous rapport a eu lieu la consultation sur le train de mesures 2007 relatif à la législation suisse sur les denrées alimentaires. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 1^{er} janvier 2008. Au premier plan, il y a la reprise des «allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires» selon le Règlement (CE) n°24/2006, l'introduction d'une teneur maximale en isomères trans d'acides gras de 2% dans les huiles et graisses comestibles ainsi que l'établissement d'un seuil de tolérance pour les traces de produits OGM non (encore) autorisés. Dans le cadre de la révision de l'Ordonnance sur les céréales, les légumineuses, les protéines végétales et leurs dérivés, un groupe de travail a été créé au sein duquel la FMS est représentée par son Directeur, Monsieur Guy Emmenegger.

Le train de mesures concerne un total de 16 ordonnances. Avec la révision de celles-ci, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) souhaite franchir un pas supplémentaire sur la voie de l'eurocompatibilité du droit relatif aux denrées alimentaires. Cependant, le fait que la législation européenne ne cesse d'évoluer elle-même – puisque à peine adoptée, elle subit déjà une révision partielle – complique l'atteinte de la compatibilité avec le droit européen. Ceci vaut en particulier pour les allégations nutritionnelles et de santé. Dès le 1^{er} juillet 2007, un premier train de mesures est entré en vigueur qui avait été adopté par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) en juin 2007. Ce train comporte l'Ordonnance sur les additifs ainsi qu'une modification de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires génétiquement modifiées dans le cadre de laquelle devrait être réglée la situation juridique pour la déclaration des produits dits «de fermentation». Au niveau de l'actuelle Ordonnance révisée sur les additifs (OAdd), certaines corrections et adaptations matérielles ont été faites, qui sont imputables à des modifications des Directives et Règlements verticaux européens. Ces révisions ont également permis d'améliorer davantage la compatibilité du droit suisse avec la législation UE sur les additifs.

B. MARCHÉ MONDIAL

1. En général

Malgré la mauvaise récolte en Europe et dans d'autres parties du monde, les estimations du *International Grain Council (IGC)* indiquent toujours une production mondiale de 613,7 millions de tonnes pour 2007/2008. Ainsi, la récolte de cette année serait de 23,1 millions de tonnes ou 3,9 % supérieure à la récolte exceptionnellement faible en 2006/2007 (590,6 millions de tonnes). Ce résultat positif est surtout imputable au fait que les meilleures récoltes engrangées en Inde, au Kazakhstan et tout particulièrement en Chine permettent de compenser les pertes enregistrées au niveau des récoltes en Europe et au Canada. Les experts à Londres estiment que la consommation mondiale de blé pour l'exercice 2007/2008 devrait s'élever à 617 millions de tonnes et donc dépasser la quantité consommée l'année précédente, à savoir 611,2 millions de tonnes. Pour ce qui est de la consommation de blé panifiable, on s'attend à une légère augmentation de 0,4 % pour atteindre 443 millions de tonnes.

Etant donnée la différence entre la production et la consommation, d'ici la fin de la campagne en cours les réserves mondiales de blé vont passer à 117 millions de tonnes, soit une baisse de 13,3 %. La demande croissante est imputable à l'augmentation constante de la population mondiale et à l'utilisation accrue de céréales pour la production de bioéthanol. La diminution de l'offre conduit à une forte augmentation des prix des céréales.

On part en outre du principe qu'approximativement 730 millions de tonnes seront disponibles à l'échelle mondiale, y compris les stocks. Ceci signifierait que malgré la production probablement supérieure de 23 millions de tonnes, les stocks n'afficheraient que 2,6 millions de tonnes, soit 0,4 % de plus que lors de la campagne 2006/2007. En raison de ce faible accroissement de l'offre, il apparaît clairement que les quantités globales stockées ont à nouveau été réduites au cours de la dernière campagne de 20,5 millions de tonnes au total, soit 15 %, et s'élèvent actuellement à 115,8 millions de tonnes. Compte tenu de la pénurie naissante pour la campagne 2007/2008, les experts s'attendent à ce que pour couvrir la demande mondiale il faille à nouveau avoir recours aux réserves, ce qui signifierait une autre diminution des stocks d'environ 3 %. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que, d'ici la fin de la campagne de commercialisation, les réserves de blé des cinq principaux exportateurs (Etats-Unis, UE, Argentine, Australie et Canada) baisseront de 5,4 millions de tonnes voire 15,2 % et ne s'élèveront plus qu'à 30,2 millions de tonnes. Compte tenu de la consommation indigène et des exportations respectives de ces pays au cours de la campagne 2006/2007, ces stocks devraient suffire pour juste six semaines. On s'attend donc à ce que les stocks mondiaux affichent une valeur de 111 millions de tonnes à la fin de la campagne 2007/2008, le niveau le plus bas enregistré depuis 28 ans.

2. En Europe

Dans son estimation de récolte de céréales 2007, la Commission européenne parle d'une quantité de 276 millions de tonnes. Comparé à la valeur moyenne établie sur 5 ans, ceci correspond à un recul de 1,6 %. Les diminutions les plus marquantes sont enregistrées en Europe Centrale et de l'Est. Les conditions climatiques étaient caractérisées tant par une chaleur et une sécheresse excessives que par des périodes de pluies intenses. Le bureau d'analyses français Talage est allé encore plus loin avec ses estimations de récolte et annonce un recul de 5,8 millions de tonnes à 270,7 millions de tonnes pour la récolte de céréales dans l'UE. La récolte 2007 de blé en Europe est estimée à environ 126,7 millions de tonnes. L'Europe connaît donc une pénurie d'approvisionnement qui lui était étrangère depuis longtemps. Les réserves de céréales dans les entrepôts de l'Etat diminuent également de manière significative. Ainsi, en Allemagne, les stocks de céréales panifiables sont complètement vides. Là aussi, ce sont le climat extrêmement sec en avril et les énormes précipitations pendant la période de récolte qui sont à l'origine des pertes de récolte du côté des céréales panifiables. Selon des estimations, on s'attend à une quantité récoltée d'environ 40 millions de tonnes ce qui – comparé à la récolte enregistrée l'année passée déjà inférieure à la moyenne – représente un nouveau recul de près de 10 %.

Globalement, on peut constater que le recul des quantités récoltées et la demande toujours élevée voire croissante ont conduit à une forte augmentation des prix des céréales à l'échelle mondiale. On peut dire que l'expansion démographique et la demande croissante pour des produits transformés – surtout dans les nouveaux pays industrialisés – tout comme le développement massif de la bioénergie, ont une influence de plus en plus importante sur la demande. Au niveau des bourses internationales de marchandises et des bourses à terme, les prix négociés pour les céréales augmentent pour ainsi dire chaque semaine. Ainsi, à Paris et à Hanovre, début août le prix du blé était par exemple passé à 216 €/t pour l'échéance de septembre. Pour d'autres échéances, les prix cotés étaient supérieurs à 220 €/t. Le contrat pour novembre était déjà négocié début août 2007 à un prix dépassant 230 €/t. En Allemagne, pour les mois de livraison de cette année, on a noté des prix de céréales pouvant aller jusqu'à 250 €/t (état en août 2007), ce qui par rapport à l'année passée représente plus que le double.

Compte tenu de cette évolution des prix des céréales, les moulins dans toute l'Europe se voient confrontés à des coûts fortement élevés pour l'approvisionnement en matières premières. Du fait que dans les moulins, tout comme dans d'autres secteurs, les coûts des matières premières représentent environ 75 % du coût global, une adaptation du prix pour la farine sera incontournable. On s'attend à une augmentation généralisée du prix de la farine pouvant aller jusqu'à 50%.

II. INTERNE

1. Activités du secrétariat

a) Travaux au sein des commissions

Relations avec les acheteurs:

Au cours de l'année sous rapport, la Commission «Relations avec les acheteurs» s'est réunie deux fois avec les représentants de l'ASPBC dans le cadre de la Commission paritaire des meuniers-boulangers. Dans le cadre de ces rencontres, outre les questions relatives à l'évolution actuelle au niveau du secteur des céréales panifiables et les répercussions sur le prix des céréales et de la farine qui en résultent, on a également parlé de la simplification du système de la TVA proposée par le Conseiller fédéral Monsieur Merz moyennant l'introduction d'un taux TVA uniforme. A cette occasion, les deux secteurs ont affiché une position claire de refus vis-à-vis d'un tel changement de système. On a une fois de plus attiré l'attention sur le fait que les meuniers et les boulangers sont invités – face au changement des conditions cadres politiques et de l'ouverture probable des marchés – à unir leurs efforts pour préparer un avenir prometteur et prendre les mesures nécessaires. Une mesure tout à fait efficace à cet effet pourrait être l'introduction du label «...naturellement de l'artisan» permettant à l'entreprise artisanale de se positionner sur le marché. On a été agréablement surpris de constater que les certifications «...naturellement de l'artisan» affichent une tendance fortement à la hausse.

Il a en outre été souligné que tant du côté des boulangers que de celui des meuniers il convient de faire opposition avec véhémence à la réduction massive de la protection à la frontière pour les céréales panifiables et les farines panifiables (d'actuellement CHF 143.-- à nouvellement CHF 50.--/100 kg) proposée par l'Office fédéral de l'agriculture et ce sans consultation préalable des fédérations.

Les deux partenaires ont une fois de plus attiré l'attention sur le fait que l'accord meuniers-boulangers fonctionne parfaitement bien grâce à une solidarité mutuelle et qu'il constitue depuis plusieurs années une base solide pour assurer un avenir aux deux secteurs. Les efforts entrepris conjointement par les deux secteurs pour respecter l'accord contribuent considérablement au bon fonctionnement du marché du pain et à une excellente qualité des céréales. En vue d'une possible adaptation du système d'encaissement, l'ASPBC a élaboré trois options qui ont été discutées au sein des secteurs. Dans ces discussions, la FMS s'est clairement exprimée pour le maintien de la réglementation actuelle avec un paiement de CHF 1.05/100 kg y compris le règlement d'encaissement. Ce système fonctionne depuis des années à la plus grande satisfaction de tous les acteurs et il n'y a dès lors aucunement besoin de l'adapter.

Les analyses de laboratoire réalisées par l'Ecole Richemont sur de la farine ont une fois de plus confirmé que les moulins fournissent une farine impeccable d'une qualité excellente aux boulangeries suisses. Après la première publication du «Profil sectoriel» (Branchenspiegel) l'année dernière, la FMS s'est à nouveau déclarée disposée à mettre à disposition des informations et des statistiques pour la nouvelle édition du «Profil sectoriel».

Cette année, le Congrès 2007 de l'ASPBC a eu lieu les 11 et 12 juin 2007 à Lugano. Comme les années précédentes, la FMS était représentée par plusieurs délégués.

Approvisionnement :

Dans le but de respecter l'objectif qui consiste à ce que les représentants de l'économie meunière suisse parlent d'une seule voix lors des réunions de la Commission «Marché/Qualité des céréales» de swiss granum, la Commission «Approvisionnement» s'est réunie préalablement aux réunions de la cette Commission «Marché/Qualité des céréales» afin de se mettre d'accord en interne sur les positions. Ont été abordé en priorité les questions relatives à la sécurité des denrées alimentaires et à l'assurance-qualité. Pour ce qui est de la gestion du risque en rapport avec les mycotoxines dans le secteur des céréales, il a entre autres été décidé de réactiver le groupe de travail «Sécurité des denrées alimentaires» sur base des nouvelles dispositions adoptées dans l'UE et compte tenu des exigences du marché. Outre les informations relatives à la qualité de la récolte 2006 et à la situation du marché, on a également discuté des recommandations de la branche pour l'ensemencement pour la récolte 2007.

Pour la première fois depuis la déréglementation du marché céréalier en 2001 il n'a pas été possible de fixer des prix indicatifs pour la récolte de céréales panifiables 2007. Malgré différentes propositions de compromis il s'est avéré impossible de définir un prix qui aurait pu être accepté par tous les partenaires de la branche.

Relations avec les autorités / Relations internationales:

Du côté de la Commission «Relations avec les autorités / Relations internationales», l'exercice écoulé était marqué par des discussions importantes et détaillées sur le futur changement des conditions cadres politiques. Ainsi, la Commission s'est occupée du projet concernant la Politique agricole 2011 et a suivi de près son traitement politique au sein des Chambres fédérales. En collaboration étroite avec la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial) et son groupe parlementaire on a pu représenter avec succès les intérêts de l'industrie transformatrice suisse.

La Commission s'est en outre occupée de la question concernant la poursuite des négociations dans le cadre du tour de négociations de Doha. Un possible accord de libre-échange dans le secteur agro-alimentaire avec l'Union Européenne était également d'actualité au cours de l'exercice sous rapport.

Calcul et statistiques:

La Commission «Calcul et statistiques» a surveillé de près l'évolution de la récolte de céréales panifiables et des prix des céréales; elle a procédé aux calculs nécessaires sur base des données disponibles. Outre cette activité principale, la Commission a également suivi de près la situation sur le marché suisse, mais aussi sur la scène internationale. Comme pour les autres années, on a procédé à un calcul rétrospectif pour l'exercice céréalier 2005/2006 en vue de vérifier les valeurs acceptées provisoirement. En collectant et traitant les chiffres pertinents et en évaluant les répercussions sur le prix de la farine, la Commission a fourni des informations importantes aux membres et a donc positivement contribué à une activité fructueuse de la Fédération.

Formation:

A notre grande satisfaction, la formation des apprentis se passe sans heurts, ce qui a permis de maintenir le bon niveau de la formation des dernières années. Au cours de l'exercice sous rapport, on comptait 23 apprentis meuniers en première année d'apprentissage, 25 en deuxième et 23 en dernière.

b) Collaboration avec l'ASPBC / SKCV

La collaboration avec l'ASPBS peut toujours être qualifiée de très bonne. C'est tout particulièrement dans le cadre de l'accord meuniers-boulangers et lors de réunions des commissions correspondantes qu'on assiste à un précieux échange d'informations entre les représentants des deux secteurs et qu'on aborde des problèmes importants en vue de définir des positions communes.

c) Collaboration avec swiss granum

La contribution aux activités de l'interprofession swiss granum constituait également une partie importante des travaux de la Fédération au cours de l'exercice sous rapport. Outre le Directeur de la FMS, Monsieur G. Emmenegger, qui préside swiss granum, la FMS est également représentée dans le Comité de swiss granum par son Président, Monsieur A. Brunner, ainsi que par le représentant de Coop (Swissmill). Malgré les intérêts parfois diamétralement opposés des différents partenaires du secteur, il a été possible à maintes reprises au cours de l'exercice sous rapport d'établir une position com-

mune à toute la branche pour d'importantes requêtes d'ordre législatif ou politique. Il va sans dire que ceci est d'une grande importance puisque les positions communes d'un secteur ont plus de poids dans les discussions politiques.

d) ISP

Au cours de l'exercice sous rapport, l'Information Suisse sur le Pain (ISP) a poursuivi la campagne «Mon pain et moi» avec quatre nouveaux sujets d'annonces publicitaires. De plus, en collaboration avec la CI Epeautre, l'ISP a révisé et modernisé l'exposition dans la maison Ostermundigen à Ballenberg sur le thème «Du grain au pain». Pour la deuxième fois depuis 1999, Demoscope a réalisé une étude «Brotmonitor 2006». Les résultats actuels de l'étude devraient fournir des informations précieuses pour la détermination d'activités clés pour les prochaines campagnes.

e) KSGGV

Pendant l'exercice sous rapport, la Commission pour la Sécurité et la Santé aux niveaux du Commerce et de la Transformation des Céréales s'est penché sur des questions relatives à la sécurité au travail dans les entreprises et au niveau des postes de travail individuels. Dans ce contexte, la Commission a entre autre discuté de la révision en cours de la Directive CFST 6508. La nouvelle Directive comprend quelques éléments influant sur la Solution professionnelle de la KSGGV. La Directive CFST 6508 est nouvellement applicable à toutes les entreprises soumises à la LAA. Il y aura un allègement pour les entreprises présentant un grand danger potentiel (toutes les entreprises affiliées à la Solution professionnelle de la KSGGV et comptant moins de 10 collaborateurs) en ce sens que, au niveau interne de l'entreprise, les compétences et les processus ne devront plus être réglementés et qu'il ne faudra plus élaborer de concept de sécurité. En revanche, toutes les entreprises affiliées à la Solution professionnelle «Céréales» sont toujours tenues de déterminer les dangers, de réaliser des contrôles réguliers et de mettre en œuvre les mesures nécessaires ainsi que de faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail. La révision de la Directive CFST aura des répercussions en termes de révision du Manuel de la KSGGV. La Commission est consciente de cette nécessité d'agir et a décidé de s'y attaquer.

La KSGGV s'est fixé de nouveaux objectifs pour les années à venir. Deux campagnes d'affiches devront être menées chaque année dans chaque entreprise. En outre, chaque entreprise devra annuellement procéder à deux évaluations de risques au niveau des machines et équipements techniques et organiser deux activités. D'ici le 31 décembre 2010, le nombre d'incidents pour les AP au sein de la branche – classes 35N et 52K – doit être réduit d'au moins 25 %, sur base des données pour 01/05. Le nombre d'incidents pour les ANP au sein de la branche – classes 35N et 52K – devra lui

être réduit d'au moins 10 % sur base des données pour 01/05 d'ici le 31 décembre 2010. En vue de la mise en œuvre au niveau des entreprises, le Secrétariat de la KSGGV fournira des actions et listes de contrôle correspondantes.

f) *réserveuisse*

Au cours de l'exercice écoulé, réserveuisse a au total délivré 680 nouveaux permis d'importation généraux (PGI). Ceci est dû au fait que différents importateurs importent des produits appartenant à plusieurs catégories de produits. Pour la nouvelle période 2008 – 2011, des lignes directrices pour la politique prévue en matière de réserves stratégiques sont en cours d'élaboration et elles seront présentées au Conseil fédéral pendant l'automne de cette année.

g) *GAM / AIM*

La Fédération a une fois de plus entretenu de bons rapports de collaboration avec le Groupement des Associations Meunières de l'UE (GAM) au cours de l'année écoulée. Les données statistiques et informations récoltées par le GAM concernant les évolutions au niveau du secteur des céréales panifiables sont d'un grand intérêt pour notre Fédération.

2. Effectif des Membres

Au cours de la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, le nombre de Membres n'a pas changé.

Par rapport à la quantité de céréales transformées en Suisse au cours de l'exercice céréalier 2006/2007 (4'699'028 dt), les moulins affiliés à la FMS représentent une part de marché de 95,96 % (année précédente 96,12 %) avec une quantité totale de céréales moulues de l'ordre de 4'509'416 dt.

Effectif au 1 ^{er} juillet 2006	8 associations régionales et d'autre nature comptant au total 61 entreprises de meunerie et 4 membres individuels
Effectif au 30 juin 2007	8 associations régionales et d'autre nature comptant au total 61 entreprises de meunerie et 4 membres individuels

3. Cotisations

L'Assemblée ordinaire des délégués du 19 octobre 2006 a approuvé une augmentation générale du montant des cotisations de l'ordre de 10 %. La cotisation minimale s'élève donc nouvellement à Fr. 330.-- et le montant maximal par entreprise est de Fr. 33'000.-- par an. La cotisation se base toujours sur un montant proportionnel au volume de céréales moulues.

4. Assemblée des délégués

L'Assemblée ordinaire des délégués du 19 octobre 2006 s'est déroulée dans la Chartreuse d'Ittingen avec la participation de représentants des huit associations membres. Au total, 41 personnes y ont participé représentant 34 moulins. On notait également la présence de divers invités.

Cette année, la Journée des meuniers était dédiée au sujet «Libre-échange avec l'Europe: Chances du secteur alimentaire suisse». Les participants ont pu suivre les explications de Monsieur Dr Alois Ochsner, Bureau de l'intégration DFAE/DFE.

5. Comité

(élu jusqu'à l'AD 2008)

- Président:** Arnold Brunner, Villmergen
- Vice-président:** Marc Müller, Goldach / Granges-Marnand (Groupe Minoteries)
- Membres:** Josef Achermann, Zurich (Swissmill)
Jürg Beck, Utzenstorf (MGB)
Werner Bosshardt, Hittnau (MV)
Diego Della Cà, Weinfeld (Meyerhans Hotz AG)
Thomas Häusermann, Seengen (VMH)
André Chevalier, Cossonay-Ville (URM)
Pascal Favre, Cossonay-Gare (SMSR)
Willi M. Grüniger, Flums (MGRG)
Martin Wächter, Schöftland (VHN)
- Suppléants:** Bernhard Augsburg, Naters (SMSR)
Hermann Dür, Burgdorf (MGB)
Raimund Eigenmann, Zurich (Swissmill)
Heinz Knecht, Leibstadt (VMH)
Marc Lüthi, Schöftland (VHN)
Daniel Stern, Romont (URM)
David Stricker, Grabs (MGRG)

Au cours de l'exercice 2006/2007 (1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007), une Assemblée des délégués et quatre séances ordinaires du Comité ont eu lieu, ainsi que diverses séances de commissions et discussions avec des délégations.

6. Organe de révision

(élu jusqu'à l'AD 2008)

- Réviseurs:** Jürg Augsburg, Hinterkappelen
Daniel Erismann, Villmergen
- Remplaçant:** Bernhard Augsburg, Naters

7. Secrétariat

- Directeur:** Guy Emmenegger, avocat, Berne
- Adresse:** Fédération des Meuniers Suisses FMS
Thunstrasse 82, Case postale 1009, 3000 Berne 6
Tél.: 031 351 38 82 Fax: 031 351 00 65
e-Mail: info@thunstrasse82.ch
Site internet: www.dsm-fms.ch

8. Commissions internes au 30 juin 2007

- a) *Relations avec les acheteurs:* Arnold Brunner, Villmergen (Président)
Bernhard Augsburg, Naters
Jürg Beck, Utzenstorf
Werner Bosshardt, Hittnau
Willi M. Grüniger, Flums
Marcel Wächter, Schöftland
- b) *Approvisionnement:* Arnold Brunner, Villmergen (Président)
Josef Achermann, Zurich
Heinz Aeschlimann, Lotzwil
André Betschart, Granges-Marnand
André Chevalier, Cossonay-Ville
Pascal Favre, Cossonay-Gare
Heinz Knecht, Leibstadt
- c) *Relations avec les autorités /
Relations internationales:* Guy Emmenegger, Berne (Président)
Josef Achermann, Zurich
Arnold Brunner, Villmergen
Marc Müller, Goldach
- d) *Calcul et statistiques:* Werner Bosshardt, Hittnau (Président)
Hermann Dür, Burgdorf
Daniel Erismann, Villmergen
Christian Frossard, Zurich
Benedickt Brand, Ostermundigen
Walter Hotz, Weinfeldern
André Betschart, Granges-Marnand
- e) *Formation:* Jürg Beck, Utzenstorf (Président)
Pascal Favre, Cossonay-Gare
Albert Lehmann, Birmenstorf

9. Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales, des organisations privées ou publiques et d'autres organes

- a) *AIM/GAM, comité exécutif
(représentant FMS proposé par le Comité FMS)*
Arnold Brunner, suppléant groupe géographique F/CH

- b) *AIM/GAM, comité technique*
(représentant FMS désigné par le Comité FMS)

Josef Achermann, Zurich

- c) *FIAL*
(représentant FMS proposé par le Comité FMS)

Arnold Brunner, Villmergen

- d) *Commission pour la sécurité et la protection de la santé, KSGGV*
(représentants FMS proposés par le Comité FMS)

Raimund Eigenmann, Zurich

Daniel Erismann, Villmergen

Paul Meylan, Ostermundigen

Oliver Schnyder, Berne (sans droit de vote)

- e) *Commission paritaire meuniers-boulangers*
(représentants FMS désignés par le Comité FMS)

Bernhard Augsburg, Naters

Jürg Beck, Utzenstorf

Werner Bosshardt, Balchenstahl

Arnold Brunner, Villmergen

Guy Emmenegger, Berne (sans droit de vote)

Willi M. Grüniger, Flums

Marcel Wächter, Schöffland

- f) *Commission des examens de l'Ecole suisse de meunerie, St. Galle*
(représentants FMS désignés par le Comité FMS)

Hermann Dür, Burgdorf

Jürg Reinhard, Bolligen

- g) *réservesuisse:*

- Comité (représentants FMS proposés par le Comité FMS) :

Arnold Brunner, Villmergen (représentant FMS)

Guy Emmenegger, Berne (représentant AMSS)

- Commission d'experts (représentants FMS désignés par le Comité FMS) :

Josef Achermann, Zurich (FMS / Swissmill)

André Betschart, Granges-Marnand (FMS)

Arnold Brunner, Villmergen (AMSS)

Willi M. Grüniger, Flums (FMS)

Heinz Poncet, Cossonay-Gare (IG Hartweizen)

- h) Comité de swiss granum*
Guy Emmenegger, Président
- i) Commission qualité / marché de swiss granum*
(représentants FMS désignés par le Comité FMS en accord avec la commission approvisionnement)
Josef Achermann, Zurich
Arnold Brunner, Villmergen
Marc Müller, Goldach
- j) Commission suisse pour la formation professionnelle des meuniers et meuniers de matières fourragères*
(représentants FMS désignés par le Comité FMS sur proposition de la commission formation)
Jürg Beck, Utzenstorf
André Chevalier, Cossonay-Ville
Roland Düring, Biglen
Pascal Favre, Cossonay-Gare
Albert Lehmann, Birmenstorf
Emmanuel Torche, Zurich
- k) Information Suisse sur le Pain (ISP)*
(représentants FMS proposés par le Comité FMS)
Bernhard Augsburg, Naters (membre du Comité)
Guy Emmenegger, Berne (membre du Comité)
- l) Union suisse des arts et métiers (USAM)*
(représentant FMS proposé par le Comité FMS)
Jürg Beck, Utzenstorf
- m) Commission technique «catalogue de variétés»*
(représentants FMS désignés par la commission approvisionnement)
Pascal Favre, Cossonay-Gare
Martin Rychener, Zurich
- n) Association «ICC Suisse»*
(délégation FMS ad hoc désignée par le Comité FMS)

10. Affiliation de la FMS à d'autres organisations

Le FMS est membre ou soutient les organisations suivantes:

- Association Internationale de Meunerie (AIM) / Groupement des Associations Meunières des Pays de l'U.E. (GAM)
- Commission romande d'apprentissage en meunerie, Cossonay-Gare
- economiesuisse, Zurich
- Fédération des Industries Alimentaires Suisses (FIAL)
- Institut für Pflanzenbau ETH, Zurich
- Internationale Gesellschaft für Getreidewissenschaft und -technologie, Association « ICC Suisse », Berne
- Commission pour la sécurité et la protection de la santé (KSGGV)
- Schweizerische Berufsbildungskommission für Müller und Futtermüller, Niederuzwil
- Organisation de la branche suisse des céréales et oléagineux (swiss granum)
- Information Suisse sur le Pain, Berne (ISP)
- Schweizerische Gesellschaft für Ernährungsforschung, Zurich (SGE)
- Union suisse des arts et métiers, Berne (USAM)
- Schweizerisches Institut für Unternehmensschulung im Gewerbe, Berne (SIU)

11. Liste des Membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2007

Associations régionales et groupements:

Mühlengenossenschaft Bern (MGB), Postfach 7320, 3001 Bern

Président: Jürg Beck, Mühle Landshut, 3427 Utzenstorf

Secrétaire: Elvira Stoll, Postfach 7320, 3001 Bern

Mühlenvereinigung (MV), c/o Werner Bosshardt, Mühle Balchenstahl AG, 8335 Hittnau

Président et

Secrétaire: Werner Bosshardt, Mühle Balchenstahl AG, 8335 Hittnau

Müllerverband Glarus-Rheintal-Graubünden (MGRG), Postfach 728, 8750 Glarus

Président et

Secrétaire: Willi M. Grüniger, Mühlen, 8890 Flums

Société des Meuniers de la Suisse romande (SMSR), c/o Pascal Favre, Provimi Kliba SA, 1305 Cossonay-Gare

Président: Pascal Favre, Provimi Kliba SA, 1305 Cossonay-Gare

Secrétaire: Jacques Yerly, Groupe Minoteries SA, 1523 Granges-Marnand

Union romande de moulins (URM), case postale 1474, 1001 Lausanne

Président: Daniel Stern, Moulin agricole de Romont, 1680 Romont

Verband der Handelsmühlen der Nordwestschweiz (VHN), Marc Lüthi, c/o Intermill AG, Postfach, 4415 Lausen

Président et

Secrétaire: Marc Lüthi, c/o Intermill AG, Postfach, 4415 Lausen

Verband mittelständischer Handelsmüller der Schweiz (VMH), c/o T. + M. Häusermann, Mühle Seengen, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen

Président: Thomas Häusermann, Mühle, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen

Secrétaire: Albert Lehmann, Alb. Lehmann Lindmühle AG, 5413 Birnenstorf

Swissmill

Josef Achermann, Directeur Swissmill, Sihlquai 306, Case postale, 8037 Zurich

Membres individuels:

Landw. Genossenschaftsverband Schaffhausen (GVS), Postfach, 8207 Schaffhausen

Kentaur AG, 3432 Lützelflüh

Moulin & Société d'agriculture d'Yverdon-les-Bains, Yverdon-les-Bains

Schweiz. Schälmmühle E. Zwicky AG, Müllheim-Wigoltingen